

Projets de photovoltaïque au sol encadrés en Meuse

Depuis plusieurs mois, afin de travailler conjointement sur la thématique **Photovoltaïque au sol en Meuse**, la Chambre d'Agriculture de la Meuse pilote la concertation entre les acteurs agricoles et forestiers (Syndicats agricoles départementaux et Chambre d'Agriculture) et les acteurs du territoire (Etat, Département, Association départementale des maires de Meuse, Association départementale des communautés de communes et communautés d'agglomération de Meuse).

Cette concertation a abouti à l'élaboration d'une **charte relative à la production d'énergie photovoltaïque au sol** et à un processus et des modalités d'étude des projets photovoltaïques en Meuse.

La charte a été validée par la CDPENAF* le 23 juin 2022 pour être officiellement signée le 16 septembre 2022.

>> Signature d'une Charte relative à la production d'énergie photovoltaïque au sol en Meuse

le 16 septembre 2022 lors du rdv des collectivités dans le cadre de la Foire de Verdun.

Les enjeux et les objectifs de la Charte :

- Fixer un cadre permettant le développement des énergies renouvelables photovoltaïques tout en préservant les terres agricoles d'une artificialisation.
- Sécuriser juridiquement les projets.
- Poser des garde-fous aux projets opportunistes à faible pérennité.
- Sécuriser les exploitants nouant des partenariats avec des porteurs de projets photovoltaïques
- Élaborer des critères permettant d'apprécier le caractère significatif des composantes agricoles des projets photovoltaïques
- Ne pas négliger l'impact paysager d'un projet photovoltaïque

Les signataires de la Charte :

- > Madame le Préfet de la Meuse, Pascale Trimbach,
- > M. le Président du Département de la Meuse, Jérôme Dumont,
- > M. le Président de l'Association départementale des Maires de Meuse, Gérard Fillon,
- > M. le Président de l'Association départementale des communautés de communes et communautés d'agglomération de Meuse, Régis Mesot,
- > M. le Président de la Chambre d'Agriculture de la Meuse, Jean-Luc Pelletier.

Renseignements : Isaline ARNOULD - Responsable marché Territoires
06 10 31 25 26 - isaline.arnould@meuse.chambagri.fr

***Commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)**

La CDPENAF peut être consultée pour toute question relative à la réduction des surfaces naturelles, forestières et à vocation ou à usage agricole et sur les moyens de contribuer à la limitation de la consommation de ces espaces. Elle émet un avis dans les conditions définies par le code de l'urbanisme. Elle associe des représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements, des professions agricoles et forestières, de la chambre d'agriculture, d'une association locale affiliée à un organisme national à vocation agricole et rurale, des propriétaires fonciers, des notaires, des associations agréées de protection de l'environnement, de la fédération départementale des chasseurs et de l'INAO.

Contact Presse

Chambre d'Agriculture de la Meuse
Pascale ROLLINGER

pascale.rollinger@meuse.chambagri.fr - 03 29 76 81 52 - 06 08 97 21 17
www.meuse.chambre-agriculture.fr

Rejoignez-nous sur :   